

**PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 17 AVRIL 2023 A 20 HEURES**

L'an deux mil vingt-trois, le **LUNDI 17 AVRIL**, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BERROU, Maire.

PRESENTS : François BERROU – Michel BOUILLON - Julie CHARPENTIER - Pierrette LEHAY - Michèle DUCHEMIN - Marie-Claude HOUDELIER - Lilian BÈGUE - Jean-François RAIMBAULT - Stéphane SABLÉ - Florence LAMBARÉ - Caroline BEAUDUCCEL - Jérôme BÉNÉZET - Yannick BRUNEAU - Noémie GAIGNER - Nicolas GAUBERT

ABSENTS : Patrick BEAUPÈRE – pouvoir donné à François BERROU
Yohann FOUASSIER – pouvoir donné à Michel BOUILLON

Secrétaire : Jean-François RAIMBAULT

Sans observation, le procès-verbal de la réunion du 27 Mars 2023 a été approuvé.

**QUESTION 1
Délib. 2023-05-29**

CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2023

Lilian BEGUE rappelle que depuis le 26/11/2018, un groupement de commande « Communes de BOURGNEUF-LA-FORET – BOURGON – LAUNAY-VILLIERS – OLIVET » pour les travaux de voirie et aménagement a été constitué.

Considérant que la commune du Bourgneuf-la-Forêt a été désignée le coordonnateur, et que la convention signée par les quatre collectivités fixe les modalités d'organisation et de fonctionnement pour l'année 2023.

Vu la consultation lancée le 24 Février 2023.

Vu les quatre candidatures reçues à la date limite, le 22 Mars 2023.

Considérant que le cabinet INGERIF a procédé à l'analyse des offres lors d'une réunion du 12 avril 2023, en présence des membres représentants des 4 communes du groupement.

Vu la proposition des membres de la commission d'analyse, il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'entreprise SECHE pour le marché « voirie 2023 ».

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des devis établi par le Cabinet INGERIF, le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'entreprise proposée par les membres chargés des opérations d'ouverture et d'analyse des offres à savoir :

Etablissements SECHE (SARL)

Route de Port-Brillet – 53410 LE BOURGNEUF-LA-FORÊT

Pour un montant HT de **111 591,30 €** (TTC de 133 909,56 €) réparti entre les 4 communes comme ci-après :

Communes	Estimatif		SECHE	
	HT	TTC	HT	TTC
Bourgneuf-la-Forêt	75 818,15 €	90 981,78 €	59 858,00 €	71 829,60 €
Bourgon	38 335,18 €	46 002,22 €	32 196,30 €	38 635,56 €
Launay Villiers	8 756,00 €	10 507,20 €	7 233,00 €	8 679,60 €
Olivet	21 803,70 €	26 164,44 €	12 304,00 €	14 764,80 €
Total 4 communes	144 713,03 €	173 655,64 €	111 591,30 €	133 909,56 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats de travaux correspondants.
- **CHARGE** Monsieur le Maire, Coordonnateur du groupement de commande de notifier le marché auprès de l'entreprise retenue.

Il est rappelé les termes de la convention à savoir : chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurera de sa bonne exécution (réalisation, suivi des travaux et paiement direct des situations auprès de l'entreprise retenue).

QUESTION 2

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

Information : PRESENTATION DU COUT 2022 A L'ELEVE ECOLE PUBLIQUE

Julie CHARPENTIER, adjointe, a présenté le tableau permettant d'établir le coût d'un élève pour l'année 2022. Ce coût se monte à 920,26 € par élève, la moyenne départementale étant de 919,50€ (rentrée 2020).

Délib. 2023-05-30 : FIXATION DU FORFAIT A L'ELEVE AUPRES DE L'ECOLE PRIVEE

Madame Julie CHARPENTIER, adjointe responsable de la commission Enfance – Affaires Scolaires rappelle la convention financière 2021 - 2024 signée avec l'école Saint-Joseph qui fixe notamment :

- **Le Forfait communal**

Le critère d'évaluation du forfait communal est l'ensemble des dépenses de fonctionnement et charges d'ATSEM assumé par la commune pour des classes maternelles et élémentaires.

Les dépenses prises en compte sont :

- les dépenses de fonctionnement relevées dans le compte administratif de l'année N-1,
- les subventions de fonctionnement scolaire votées l'année N (montant par élève),
- une dépense de renouvellement du mobilier

- **Les effectifs pris en compte**

Sont pris en compte les élèves domiciliés sur le Bourgneuf-la-Forêt pour lesquels la commune finance la scolarité à l'école publique.

Considérant que le coût d'un élève en 2022 a été établi à 920,26 €. (*détails ci-dessous*)

Explications données, après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** que le forfait à verser par élève à la rentrée scolaire de septembre 2023, pour l'année 2023-2024 auprès de l'école Saint-Joseph est de 920,26 €, par mensualité de 1/12^{ème} de septembre 2023 à août 2024.

Article budget	Libellé	Dépenses 2019 87	Dépenses 2020 87	Dépenses 2021 85	Dépenses 2022 87
11	CHARGES à CARACTERE GENERAL	24 791,18	23 733,07	30 238,49	27 290,44
60611	Eau et Assainissement	745,52	970,82	972,31	765,95
60612	Energie - électricité	4 983,67	4 466,66	5 881,60	6 202,51
60621	Combustible (4 livraisons 2021/2022 : 1fioul 1pellet)	4 977,62	3 890,30	5 644,98	5 003,46
6063	Produits d'entretien	543,90	2 075,41	2 698,32	791,64
	Fournitures petits équipements	495,08	138,12	871,35	
	masques agents/solution hydroalcoolique		150,00	143,65	
60636	Vêtements chaussures de travail		110,88	-	
6067	Fournitures scolaires 2022	3 836,90	3 841,09	3 914,25	4 534,31
611	Prestations de services (vêtement de service)	179,84	406,61	469,82	246,75
61521	Entretien de terrains	39,82		-	245,71
615221	Entretien de bâtiments	2 245,88	2 373,04	2 704,80	2 823,90
61558	Entretien autres biens	366,47	155,50	612,29	465,53
6156	Maintenance copieur	1 000,30	1 317,39	1 644,89	1 409,79
616	Assurance bâtiment	772,80	822,16	863,17	969,49
62878	Frais entrées piscine	1 120,00	210,00	910,00	1 050,00
6188	Projet Danse Mayenne Culture	350,93	443,00		
6247	Frais transport piscine	2 262,02	1 338,00	1 719,00	1 550,00
6251	Frais km agents		12,18	36,26	
626	Frais Postaux et de Télécommunications	870,43	1 011,91	963,69	951,62
6284	Redevance (RS)			188,11	279,78
12	FRAIS DE PERSONNEL TECHNIQUE	2 060,32	1 919,78	2 479,21	1 683,00
641	Temps service technique	2 060,32	1 919,78	2 479,21	1 683,00
	€ * nbr d'heures	25,28*81,50	23,27*82,50	24,07*103	25,50*66
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT		26 851,50	25 652,85	32 717,70	28 973,44
soit à l'élève		308,63	294,86	384,90	333,03
6574	SUBVENTIONS 2023	23,68	16,03	16,18	24,64
	Divers (cotis Pass Sport Ecoles)	1,00	1,00	1,00	1,50
	subv sorties et fonct courant	15,60	7,88	7,96	15,92
	Crédits supports pédagogiques	7,08	7,15	7,22	7,22
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT		28 911,66	27 047,46	34 093,00	31 117,12
Soit à l'élève		332,32	310,89	401,09	357,67
Renouvellement mobilier 2023 base : 609.80 x 4 classes/10 ans/86 élèves		3,04	2,97	2,86	2,84
COUT à l'élève dépenses obligatoires		335,36	313,86	403,95	360,50
CHARGES DE PERSONNEL ATSEM		2019 87 élèves	2020 87 élèves	2021 85 élèves	2022 87 élèves
Frais de personnel		41 341,81	42 214,74	46 312,31	48 698,88
coût moyen ch personnel ATSEM/élève		475,19	485,22	544,86	559,76
FORFAIT ELEVE		810,00	799,08	948,81	920,26

Délib. 2023-05-31 : FIXATION DU FORFAIT A L'ELEVE AUPRES DES COMMUNES EXTERIEURES - ANNEE SCOLAIRE 2023 -2024

	TOTAL 87 élèves	Maternelles 37 élèves	Elémentaires 50 élèves
Eau-Assainissement	765,95	325,75	440,20
Energie-Electricité	6 202,51	2 637,85	3 564,66
Combustible	5 003,46	2 127,91	2 875,55
Produits d'entretien, Fournitures Petits Equipements, chaussures	791,64	336,67	454,97
Fournitures Scolaires/supports pédagogiques	4 534,31	1 928,38	2 605,93
Redevance spéciale/prestation services	526,53	223,93	302,60
Entretien de bâtiments/terrains	3 069,61	1 305,47	1 764,14
Entretien autres biens	465,53	197,98	267,55
Maintenance copieur	1 409,79	599,57	810,22
Assurance bâtiment et RC	969,49	412,31	557,18
Divers : activité Pass Sport Ecoles	130,50	55,50	75,00
Frais de transport /entrées piscine	2 600,00	1 105,75	1 494,25
Frais kilométriques	-	-	-
Subv fonction. et sorties + Supports Péda	2 013,18	856,18	1 157,00
Télécommunications	951,62	404,71	546,91
A - CHARGES GENERALES	29 434,12	12 517,96	16 916,16

Frais de Personnel ATSEM	48 698,88	20 711,02	27 987,86
Interv service technique	1 683,00	715,76	967,24
B - CHARGES DE PERSONNEL	50 381,88	21 426,78	28 955,10

Classe neige 3 699 €	3 699,00	1 573,14	2 125,86
Renouvellement mobilier (609.80 x 4 classes/10 ans)	243,92	110,61	133,31
C - AUTRES DEPENSES	3 942,92	1 683,75	2 259,17

TOTAL A + B + C	83 758,92
------------------------	------------------

Coût élève Maternelle/Elémentaire	962,75
------------------------------------------	---------------

Vu le coût moyen d'un élève à l'Ecole Publique en 2022 et prenant en compte les frais liés aux séjours classes de neige, le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **FIXE à 962,75 €** la participation à demander auprès des Communes extérieures pour l'accueil à l'Ecole Publique des enfants à la rentrée de septembre 2023.

Délib. 2023-05-32 : ECOLE « Les Mille Mots » - DEMANDE D'ABONNEMENT A E-PRIMO

Depuis deux ans, l'école Les Mille Mots s'est engagée dans la démarche EMILE qui consiste à développer l'enseignement de certaines disciplines en anglais. L'équipe enseignante souhaite travailler l'écoute de manière plus fine et plus individualisée. Elle cherche également à davantage communiquer aux familles les travaux ou activités menés à l'école. Elle souhaite pour cela utiliser un Espace Numérique de Travail (ENT) qui permet d'échanger à distance, de diffuser les travaux réalisés par les élèves et d'utiliser différents logiciels pédagogiques en suivi individuel.

Le rectorat de l'académie de Nantes et les collectivités locales développent depuis 2013 un ENT nommé « e-primo ». Cet ENT vise à fournir à tous les membres de la communauté éducative, un point d'accès unique à un ensemble de services numériques, en rapport avec leurs activités, accessible en tout temps et tout lieu depuis n'importe quel terminal relié à l'Internet.

Cet ENT a un coût de 3€60 par élève, par an, si l'abonnement est d'1 an et de 3€ si l'abonnement est de 2 ou 3 ans, ce forfait est calculé sur l'effectif total de l'école.

Considérant l'avis favorable de la commission ENFANCE-AFFAIRES SCOLAIRES, le Conseil Municipal, après délibérations et avec :

16 OUI 0 CONTRE 1 ABSTENTION

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'abonnement de l'école à l'ENT E-Primo pour une durée de 1 an, renouvelable si l'école en fait la demande.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

QUESTION 3

Information : MOTION DE SOUTIEN A DES MESURES VOLONTARISTES CONTRE LES DESERTS MEDICAUX

Un groupe transpartisan de 200 députés, dont Guillaume GAROT (député de la 1ère circonscription de la Mayenne) et Yannick FAVENNEC (député de la 3ème circonscription), lance un appel à soutien pour leur proposition de loi contre les déserts médicaux. Après discussion, l'ensemble des membres du Conseil Municipal valide le soutien à la motion proposée.

QUESTION 4

Information : PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE LA COMMUNE

Élaborer une prospective permet d'anticiper et d'avoir une visibilité pluriannuelle sur les besoins et ressources en matière financière. C'est aussi un outil d'aide à la décision pour les élus locaux, qui permet d'identifier les marges de manœuvre ou les contraintes, dans un contexte réglementaire et juridique très instable. Elle permet de juger de l'état de santé financière d'une commune. Le Maire a procédé à sa présentation et répondu aux questions des membres du Conseil.

QUESTION 5

Information : SCHEMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES (SDIRVE) - TE53

J.F. RAIMBAULT a procédé à la présentation du SDIRVE et a répondu aux différentes questions des membres du Conseil.

DECISIONS et INFORMATIONS DIVERSES

Information : J. BÉNÉZET présente un plan de la future installation « parc à moutons » qui sera installé au parc de Morfelon. Cette installation sera conjointement réalisée par l'association « Génie / Défi » entreprise d'insertion située à Changé et de bénévoles. Le Conseil Municipal remercie l'ensemble de ces acteurs.

Information : Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil de l'avancé de l'étude d'inondabilité actuellement menée par le JAVO. Le prochain rendez-vous aura lieu le 3 mai prochain à 8h30.

Information : Dates des prochains Conseils Municipaux

- Jeudi 25 mai
- Vendredi 9 Juin : Désignation des élus pour les élections sénatoriales : 18h30
- Jeudi 22 juin
- Lundi 17 Juillet
- Lundi 4 Septembre
- Lundi 9 Octobre
- Jeudi 16 Novembre
- Lundi 11 Décembre

Information : M. BOUILLON diffuse les horaires pour les commémorations du 8 mai prochain. Rendez-vous aux monuments aux morts du Bourgneuf à 10h00. Puis cérémonie et vin d'honneur à 10h45 à Launay-Villiers.